



**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**



Levallois-Perret, le 20 décembre 2012

Communiqué de presse

L'Intersyndicale CFDT/CFE-CGC/CGT, qui représente 90% des salariés, prend acte de la décision de l'Etat et Dassault, actionnaires principaux de Thales, de nommer Jean-Bernard Lévy, Président Directeur Général de Thales.

Cette nomination, qui signe l'éviction de Luc Vigneron, doit avoir pour objectif de restaurer la confiance entamée depuis trois ans et un dialogue social constructif.

Nos organisations syndicales vont demander dans les plus brefs délais à être reçues par le nouveau PDG. Elles attendent de connaître très rapidement la feuille de route qui lui est confiée par les deux actionnaires. Elles réaffirment leur volonté de voir clarifier la stratégie du Groupe et appellent à un moratoire sur l'ensemble des programmes de « transformation » initiés et mis en œuvre par la direction sortante (réorganisation du Groupe, Probasis, cessions, Socle, services partagés...) afin d'en établir un diagnostic, notamment sur l'emploi et les conditions de travail.

Enfin, et de manière urgente, la Direction des Ressources Humaines, principale interlocutrice des organisations syndicales et des représentants du personnel, doit retrouver pleinement sa place. Cela passe par la nomination rapide d'un nouveau Directeur des Ressources Humaines Groupe. Cette décision permettra de relancer les chantiers structurants pour l'avenir du Groupe et de ses emplois en France :

- « gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ; gestion active de l'emploi », visant à éviter les PSE tout en adaptant les effectifs quantitativement et qualitativement par la sécurisation des parcours professionnels des salariés,
- « qualité de vie au travail », portant sur la santé, les conditions et l'organisation du travail.

Dans le contexte actuel, la politique salariale 2013 sera un signe important.

Par ailleurs, nos organisations syndicales viennent de signer aujourd'hui deux accords Groupe, négociés avec la DRH France :

- harmonisation des taux de cotisation au régime de retraite complémentaire ARRCO,
- prorogation de l'accord pour l'emploi des seniors.

Contacts :

Didier Gladieu (CFDT) : 06 87 77 40 56

Laurent Trombini (CGT) : 06 73 93 10 16

Gilbert Brokmann (CFE-CGC) : 06 07 51 91 57